



## Succession des epoux

-----  
Par serge22

Bonjour, Un couple marie mais vivant en separation pendant 09 mois au moins, en instance de divorce. Les enfants etaient ave  
c le mari. Le mar est mort. Quels sont les droits de cette femme? Peut elle etre concideree comme veuve?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Oui, l'épouse est veuve puisque son mari est mort avant que le divorce ne soit prononcé.

Elle a donc tous les droits d'une veuve : pension de réversion, héritage sauf testament l'en privant, etc.

-----  
Par LaChaumerande

Bonjour

Tant que le divorce n'est pas prononcé les conjoints restent des conjoints et l'épouse sera donc considérée comme veuve, c'est-à-dire qu'elle pourra hériter.

Voir l'article 732 du code civil  
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000006430936]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article  
\_lc/LEGIARTI000006430936[/url]

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

Comme vous employez l'expression "cette femme", on en déduit (peut-être à tort) qu'elle n'était pas la mère des enfants du mari.

Sans testament, elle hérite donc d'un quart en propriété des biens du défunt.